

● PÉRA
● ORCHESTRE
● NORMANDIE
● ROUEN
—

Théâtre lyrique d'intérêt national

REGLEMENT DU CONCOURS

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN.E
VIOLONISTE SOLO pouvant jouer co-soliste

HORS CATEGORIE – TEMPS PARTIEL 65%

LE MARDI 23 JUIN 2026, au Théâtre des Arts de Rouen (76000)

Fonctionnement de l'Orchestre

Depuis le 1^{er} septembre 2024, l'Opéra Orchestre Normandie Rouen porte un projet innovant de modèle d'orchestre réparti sur deux sites pour assurer l'ensemble de ses missions dont la diffusion territoriale en Normandie. Celui-ci est désormais constitué de 58 musiciens permanents, 40 musiciens (formation Mozart) sur le site de Rouen et 18 musiciens (cordes et quintette à vents) sur le site de Mondeville (agglomération de Caen). Ces deux phalanges se réunissent pour des projets symphoniques et lyriques 4 à 5 fois par saison. A l'issue du deuxième mandat de Ben Glassberg, l'Opéra orchestre Normandie Rouen est placé sous la direction musicale de Pierre Dumoussaud à partir de septembre 2026.

1 – Conditions d'inscription au concours de recrutement

Ce concours est ouvert aux candidat.e.s de toutes nationalités. Pour concourir, tout.e candidat.e devra impérativement fournir à l'Opéra Orchestre Normandie Rouen, les trois pièces suivantes :

- La fiche d'inscription complétée (à télécharger sur www.operaorchestrenormandierouen.fr rubrique « [recrutement](#) », « [concours](#) » ou à demander par mail à louisdallava@oonr.fr)
- Son curriculum vitae
- Une copie de sa carte d'identité ou de son passeport

Les dossiers d'inscription doivent être retournés au plus tard le **mardi 9 juin 2026** (cachet de la poste faisant foi) :

- De préférence par mail : concours@oonr.fr
- Ou par courrier adressé à
Opéra Orchestre Normandie Rouen
Louis Dall'Ava / Administration des concours
7, rue du Docteur Rambert
F - 76000 ROUEN

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Les candidat.e.s inscrit.e.s recevront par mail une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves au plus tard le **vendredi 12 juin 2026**.

2 – Déroulement du concours

Le concours se déroulera à l'Opéra Orchestre Normandie Rouen (7 rue du Dr Rambert 76000 Rouen). Tous.tes les candidat.e.s seront jugé.e.s sur un programme identique. Ils/elles sont convoqué.e.s à 8h45 à un tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage pour la première épreuve. Le concours comporte plusieurs épreuves. Un programme est imposé au candidat.e, il peut être composé d'œuvres pour instrument seul, ou accompagnées d'un piano ou d'un ou plusieurs musiciens de l'orchestre, et éventuellement sous la direction d'un chef d'orchestre. Le jury est libre d'interrompre les candidat.e.s à tout moment et peut se réserver le droit le jour même de l'épreuve de modifier l'ordre et le déroulement des épreuves.

La première épreuve est éliminatoire et a lieu derrière paravent. La liste des candidat.e.s sélectionné.e.s pour le second tour est communiquée à la fin de la première épreuve.

Les épreuves suivantes sont éliminatoires et se déroulent sans paravent. La liste des candidat.e.s sélectionné.e.s pour les épreuves suivantes est communiquée à la fin de chaque épreuve.

A partir du 2nd tour, le président du jury peut faire travailler le candidat. Le président du jury se réserve le droit de faire jouer tout ou partie du programme à chaque tour, il peut également demander au/à la candidat.e à chaque tour de jouer des œuvres du tour précédent. A l'issue du 3^{ème} tour, le jury se réserve le droit de faire rejouer un ou plusieurs candidat.e.s. Le dernier tour sera suivi d'un entretien avec le jury conduit par le directeur général.

Le jury du concours se réserve le droit, en fonction des résultats obtenus, de ne pas pourvoir le ou les postes offerts. Au cas où l'emploi proposé par le jury serait refusé par le/la lauréat.e le jour du concours, aucune autre proposition ne lui sera refaite et il/elle perdra le bénéfice du résultat obtenu.

Par ailleurs, le jury peut, à l'issue du concours, décider d'établir une liste d'aptitude et de placer un.e candidat.e second.e. Cette liste d'aptitude permet de pallier l'éventuelle défaillance du 1^{er} candidat retenu ou de pourvoir un poste vacant de même catégorie ou éventuellement de catégorie inférieure. La liste est valable vingt-quatre mois à compter du jour du concours.

La liste peut également permettre le remplacement d'un.e candidat.e dont la période d'essai n'aurait pas été concluante.

Le jury du concours de recrutement de l'Opéra Orchestre Normandie Rouen peut comporter jusqu'à quatorze membres. Il est placé sous la présidence de Pierre Dumoussaud (directeur musical de l'Opéra Orchestre Normandie Rouen). En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les décisions du jury sont prises en vote à majorité relative à huis-clos. Le procès-verbal est établi sur le champ.

A partir du 2^{ème} tour, il est laissé aux candidat.e.s la liberté de jouer accompagnés de leur pianiste habituel.le. Cette information devra être portée à la connaissance de l'Opéra Orchestre Normandie Rouen par l'intermédiaire de la fiche d'inscription.

L'Opéra Orchestre Normandie Rouen donne aux candidat.e.s le désirant la possibilité de répéter avec le/la pianiste qui les accompagnera le jour du concours. Les candidat.e.s doivent en faire la demande en l'inscrivant sur le formulaire d'inscription à l'endroit prévu à cet effet. La répétition aura lieu à l'Opéra de Rouen le lundi 22 juin 2026, les horaires de passage seront communiqués par mail aux candidats.

3 – Programme des épreuves

Le programme sera publié à partir du 1^{er} avril 2026 et disponible sur le site www.operaorchestrenormandierouen.fr, rubrique « [recrutement](#) », « [concours](#) ».

4 – Conditions d'engagement et de rémunération

Le/la musicien.ne retenu.e sera recruté.e sous contrat à durée indéterminée à temps partiel (65% du temps complet). Ces contrats prévoient une période d'essai de douze mois non renouvelable. La date de prise de fonction aura lieu en septembre 2026 ou janvier 2027. Le/la candidat.e pourra toutefois être sollicité.e en amont pour un engagement sous forme de CDD d'usage.

En cas d'admission, le/la musicien.ne recruté.e devra jouer sur l'instrument du concours ou sur un instrument de qualité au moins équivalente.

La rémunération mensuelle brute sera égale à 4755,79 euros au 1^{er} échelon Hors Catégorie (salaire au 1^{er} décembre 2025).

5 – Disposition particulière (violon solo pouvant jouer co-soliste)

L'article 73.21 des accords d'entreprise relatif aux solistes cordes stipule que « dans le cas des séries lyriques et des séries symphoniques faisant appel à tout l'effectif cordes permanent, ou encore en cas d'enregistrements et de tournées, les solistes cordes peuvent être amenés à jouer à 2 solistes au pupitre dans la limite de 45 services avec les 2 solistes au pupitre par période de référence. Cette limite peut être franchie uniquement en accord avec les musiciens concernés. La position de soliste sera répartie de manière équitable entre les musiciens.»

6 – Clause générale

L'inscription au concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve de l'accord d'entreprise, et de tout document régissant l'activité de l'Opéra Orchestre Normandie Rouen.